

Direct

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais



*Le projet de crèche de Canet
Dessin de l'architecte Agnès Cartier*

N° **80**
Février 2013



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
CLERMONTAIS

Aspiran • Brignac • Cabrières • Canet • Ceyras • Clermont l'Hérault • Fontès • Lacoste • Liausson • Lieuran Cabrières • Mérifons
Mourèze • Nébian • Octon • Paulhan • Péret • Saint Félix de Lodez • Salasc • Usclas d'Hérault • Valmascle • Villeneuve

Voici les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire qui s'est tenu le mercredi 13 février 2013 à Saint Félix de Lodez

En introduction à la séance, Bernard FABREGUETTES délégué communautaire et Maire adjoint de Clermont l'Hérault en charge de l'action sociale, Marjorie FRERE Directrice du CCAS de Clermont l'Hérault et Gilbert RIEU, Directeur de l'Agence Départementale de la Solidarité du Cœur d'Hérault, sont intervenus sur un projet de Conseil Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et sur l'organisation le 14 mars prochain, d'une journée sur l'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.), par le Centre communal d'action sociale de CLERMONT L'HERAULT.

Cette journée d'étude est ouverte à l'ensemble des communes de l'intercommunalité.



finances

■ Débat d'orientation budgétaire

En application des dispositions combinées des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a débattu sur les orientations à définir dans le Budget Primitif 2013.

Ce débat constitue la phase préalable au vote du budget et porte sur les grandes orientations budgétaires et les choix généraux. Cela a été l'occasion de détailler les grands projets structurants et d'analyser les équilibres financiers de la Communauté de Communes du Clermontais pour l'année 2013.

■ Durée d'harmonisation de taux de CFE (Contisation Financière des Entreprises) de la Commune de Saint Félix de Lodez

La commune de Saint Félix, membre de la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2013, dispose d'un taux de CFE de 25,47 % alors que celui de la Communauté de Communes du Clermontais est de 32,83 %.

Afin d'atténuer l'impact sur les entreprises lodéziennes, le Conseil Communautaire a adopté à **Punanimité** le principe d'un lissage progressif des taux sur une durée de 5 ans afin de parvenir au taux unique intercommunal.

■ Détermination des attributions de compensation prévisionnelles des communes

L'adhésion de la Commune de Saint Félix de Lodez au 1^{er} Janvier 2013, implique que les montants d'attributions de compensation devront être validés pour cette commune, dans le cadre des travaux de la Commission Locale des Charges transférées.

Cependant, dans la mesure où le Conseil Communautaire doit communiquer avant le 15 Février aux communes le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements, le Conseil Communautaire a décidé à **Punanimité** de notifier aux communes un montant d'attribution de compensation prévisionnelle.

Ce montant sera en cas d'éléments nouveaux ajusté en fonction de l'attribution de compensation définitive établie par la CLECT et validée par le Conseil Communautaire.

COMMUNES	AC PRÉVISIONNELLES 2013
Aspiran	23 799
Cabrières	- 3 755
Canet	23 478
Ceyras	40 090
Clermont l'hérault	1 421 954
Fontès	16 425
Lacoste	- 5 579
Liausson	- 4 699
Lieurancabrières	107
Mérifons	- 1 779
Mourèze	7 350
Nébian	- 61 124
Octon	8 456
Paulhan	93 110
Péret	6 238
Saint Félix de Lodez	556 628
Salasc	- 5 392
Usclas d'Hérault	- 5 350
Valmascle	- 645
Villeneuve	828
TOTAL	2 108 993

centre aquatique

■ Convention de mise à disposition de lignes d'eau

Les membres du Conseil Communautaire ont décidé à **Punanimité** de mettre à disposition de l'association « Bulles en formes » qui propose à ses adhérents des activités de natation maternité, ainsi qu'à l'association « Clermontaise de Plongée » qui propose à ses adhérents des activités de plongée sous-marine, un certain nombre de lignes d'eau dans les conditions définies dans une convention.

Cette mise à disposition donne lieu à la perception d'une redevance fixée à 10 €/an/adhérent pour l'ensemble des plages horaires accordées pour pratiquer les activités.



tourisme

■ Objectifs et plan d'action annuel

Depuis début 2011, l'Office de Tourisme est entré dans une démarche qualité pour obtenir la marque nationale « Qualité Tourisme ». En préalable, l'Office de Tourisme du Clermontais doit être obligatoirement classé selon les nouvelles normes de classement issues de l'arrêté ministériel du 10 juin 2011.

Pour pouvoir être classé, la Communauté de Communes du Clermontais a adopté à **Punanimité** les objectifs et plan d'action de l'Office de Tourisme pour 2013. Ce document précise les missions déléguées, les objectifs et les indicateurs de performance, les modalités de fonctionnement, le financement ainsi que les modalités d'évaluation des actions de l'Office de Tourisme.



développement économique

■ ZAC de la SALAMANE

Le Conseil Communautaire a autorisé à la majorité (1 contre) le Président à signer des promesses de vente pour 3 parcelles :

Vente d'une parcelle à la SCI LES BORIES d'une superficie de 2 205 m², constituant le lot 4.1, afin d'y construire un établissement de restauration, dans le cadre de l'expansion de son activité de « restauration traditionnelle. » Le prix de vente de cette parcelle est fixé à 85 € HT le m² soit un montant total de 187 425 € HT.

Vente d'une parcelle à la SCI BRUVAL d'une superficie de 2 115 m², constituant le lot 4.2 pour y implanter, dans le cadre de son activité de « restauration traditionnelle », un établissement de restauration. Le prix de vente de cette parcelle est fixé à 85 € HT le m² soit un montant total de 179 775 € HT.

Vente d'une parcelle à la SCI SKAL d'une superficie de 3 130 m², constituant le lot 4.3, afin d'y implanter, dans le cadre de l'expansion de son activité « services de traiteurs », un bâtiment abritant un espace de vente, une salle de restauration et un espace de production. Le prix de vente de cette parcelle est fixé à 85 € HT le m² soit un montant total de 266 050 € HT.

Le Conseil Communautaire a autorisé à l'unanimité le Président à signer une promesse de vente pour une parcelle :

Vente d'une parcelle à la SCI LA TORTE d'une superficie de 3 520 m² (lot 12.1) qui souhaite, dans le cadre de l'expansion de son activité de « Travaux de menuiserie métallique et serrurerie », y construire un bâtiment abritant un showroom, des bureaux pour son personnel administratif et technique, ainsi qu'un atelier de fabrication. Le prix de vente de cette parcelle est fixé à 55 € HT le m² soit un montant total de 193 600 € HT.

■ Insertion par l'emploi

Le Conseil Communautaire a autorisé à **Punanimité** le Président à signer une convention d'occupation d'un terrain intercommunal d'une surface de 6 859 m² situé à proximité immédiate de l'aire d'accueil des gens du voyage

sur la commune de Clermont l'Hérault avec l'Association Croix Rouge Insertion. Ce terrain sera cultivé dans le cadre d'une activité agricole servant de support à une action d'insertion socioprofessionnelle portée par le preneur et soutenue par les pouvoirs publics.

travaux

■ Opération de ravalement des façades privées

Suite à l'avis favorable rendu par la « commission façades » de la Communauté de Communes du Clermontais, le Conseil Communautaire a adopté à **Punanimité** l'affectation des subventions d'investissement correspondant aux demandes formulées par les propriétaires privés, soit 9 939 € de subventions pour un montant de travaux de 52 381 €.

jeunesse

■ Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)

Par délibération du 28 avril 2008, le Conseil Communautaire a désigné Monsieur Jean Claude LACROIX comme délégué de la Communauté de Communes au conseil d'administration du Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ).

Suite à une modification de ses statuts, le CLLAJ a ouvert un deuxième siège de délégué à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire a désigné à **Punanimité** Joseph Rodriguez, Maire de Saint Félix comme délégué supplémentaire de la Communauté de Communes au CLLAJ.

divers

■ Décisions prises par le Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Construction une crèche intercommunale sur la commune de Canet

Lot 1 : Maçonnerie gros œuvre enduits extérieurs intérieurs, CABRIBAT, Saint André de Sangonis, 294 974,58 €

Lot 2 : Chapes de ravaillage et liquide TECHNISOL, Avignon, 13 873,94 €

Lot 4 : Doublage cloisons isolation faux plafonds décoration correction acoustique, Chaix Baillargues, 50 502,80€

Lot 5 : Menuiseries extérieures serrurerie SONZOGNI, Boujan sur Libron, 61 190,00 €

Lot 6 : Menuiseries intérieures et divers MENUISERIE GAUTREAU, Canet, 36 665,86 €

Lot 7 : Revêtements sols souples TEFFRI SUD REALISATIONS, Nézignan l'évêque, 11 000,00 €

Lot 9 : Plomberie Sanitaire WC SANITHERMIC, Jacou, 74 000,00 €

Lot 10 : Electricité éclairage, éclairage de sécurité téléphone informatique, INEO, Lattes, 74 000,00 €

Lot 11 : Chauffage : PAC + plancher chauffant climatisation, EFC PARGOIRE CADET, Montagnac, 36 856,99 €

Lot 15 : Peinture revêtements TEFFRI SUD REALISATIONS, Nézignan l'Evêque, 28 000,00 €

Avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un réservoir et des réseaux d'adduction et de distribution AEP

Lot 1 : Canalisations ROUVIER (mandataire) / ESPINAS, Lodève, 36 753,70 €

ZAC de la Salamane – 2^{ème} Tranche de travaux

Lot 1 : Voirie Réseaux pluvial Réseaux AEP / EU MALET, Villeneuve les Béziers, 1 068 711,63 €

Avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un bâtiment technique sur la commune d'Aspiran : EURL PEYRE, Paulhan, 17 584,78 €

Contrat de location de véhicule entre la Communauté de Communes du Clermontais et le concessionnaire Renault Clermont l'Hérault : Mégane Berline RENAULT Clermont l'Hérault 11 661,48 € (loyer mensuel 323,93 € pour une durée de 36 mois)

■ **Autres décisions 2012**

Crèche collective de Clermont l'Hérault et accueil régulier familial

Création d'une régie d'avances et de recettes - Avenant n°2 à l'acte de création Accueil Régulier Familial de la Communauté de Communes du Clermontais – Création d'une sous-régie d'avances et de recettes - Avenant n°1 à l'acte de création

Crèche collective de Clermont l'Hérault

Création d'une sous-régie d'avances et de recettes - Avenant n°2 à l'acte de création

Service Jeunesse

- Création d'une régie d'avances et de recettes - Avenant n°4 à l'acte de création initial
- Création d'une sous-régie d'avances et de recettes pour le Réseau Jeunes
- Sous-régie d'avances et de recettes de Canet - Avenant n°3 à l'acte de création initial.
- Sous-régie d'avances et de recettes de Ceyras - Avenant n°3 à l'acte de création initial
- Sous-régie d'avances et de recettes de Clermont l'Hérault pôle maternel - Avenant n°3 à l'acte de création initial
- Sous-régie d'avances et de recettes de Clermont l'Hérault pôle primaire - Avenant n°3 à l'acte de création initial
- Sous-régie d'avances et de recettes de Fontès - Avenant n°3 à l'acte de création initial
- Sous-régie d'avances et de recettes de Nébian - Avenant n°3 à l'acte de création initial
- Sous-régie d'avances et de recettes d'Octon - Avenant n°1 à l'acte de création initial
- Sous-régie d'avances et de recettes de Paulhan - Avenant n°3 à l'acte de création initial
- Régie de recettes – Nuits du Vin – Encaissement du prix de vente des verres « Pass dégustation », Décision de clôture

Direct

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais

Espace Marcel VIDAL - 20 av. Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HÉRAULT
04 67 88 95 50 - clermontais34@orange.fr
www.cc-clermontais.fr

Directeur de publication : Alain CAZORLA
Rédaction : Service Communication